

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 2010**Motion Aebi****Les producteurs de lait comptent sur le Parlement**

*Le Conseil fédéral rejette la motion Aebi. Les arguments invoqués à l'appui de cette position sont cependant surprenants. De fait, la manière dont le Conseil fédéral évalue la motion Aebi pose question. Manifestement, des malentendus subsistent au sujet de l'interprétation de cette dernière, qui vont même jusqu'à une totale incompréhension. Le but de la motion est d'adapter la quantité de lait aux besoins et à la demande afin que les producteurs puissent aussi bénéficier d'une plus-value et obtenir un revenu.*

*Direction*

Le Conseil fédéral rejette la motion Aebi, décision prise lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Cette position est toutefois surprenante notamment en raison des arguments invoqués à son appui. De fait, la manière dont le Conseil fédéral évalue la motion Aebi pose question. Visiblement des malentendus subsistent au sujet de son interprétation, qui vont même jusqu'à une totale incompréhension.

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

**Quel est le but de la motion Aebi ?**

- En premier lieu, la quantité de lait doit, autant que possible, pouvoir être adaptée à la demande. Or, ces trois dernières années, les producteurs de lait ont suffisamment fait l'expérience qu'un tel objectif ne peut pas être atteint par la voie du seul droit privé.
- En second lieu, si l'offre est supérieure à la demande, les producteurs de lait qui produisent trop devront assumer les coûts de la valorisation des volumes excédentaires. Ce principe du responsable-payeur est appliqué dans de nombreux autres domaines.

Il est tout simplement faux de prétendre que la motion constitue un retour à l'ancien contingentement laitier. Si la motion Aebi venait à être mise en œuvre, cet instrument ne permettrait en aucun cas de limiter la quantité de lait d'une manière absolue.

**Le Conseil fédéral protège unilatéralement les intérêts des secteurs en aval**

Par cette stratégie du « laisser faire », le Conseil fédéral protège unilatéralement les intérêts des secteurs en aval de la production, abandonnant les paysans producteurs de lait à leur sort. Alors que les entreprises de transformation engrangent de juteux bénéfices, les prix du lait ne cessent de chuter, tirant les revenus des producteurs toujours plus vers le bas.

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL compte par conséquent sur la procédure parlementaire pour assurer une meilleure défense des intérêts économiques légitimes des producteurs de lait.

**Au Parlement de décider**

Les producteurs de lait ne craignent pas la procédure parlementaire. Un total de 126 membres du Conseil national ont d'ores et déjà signé la motion. Cette situation montre clairement que quelque chose cloche dans le système actuel. Les malentendus manifestes pourront encore être clarifiés avant que l'objet soit traité par les Chambres fédérales. Cependant, si le Parlement devait tout de même rejeter la motion Aebi, il doit être prêt à assumer les conséquences de cette libéralisation outrancière et donc les effets économiques et sociaux considérables sur les producteurs de lait.

**Albert Röstli**  
Directeur de la FPSL

albert.roesti@swissmilk.ch  
031 359 52 11                      079 255 88 56

**Christoph Grosjean-Sommer**  
Communication Économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch  
031 359 53 18                      079 645 81 36